

## COMPTE RENDU CCP CONTRACTUELS 84 7 Novembre 2018

**Présidente :** Evelyne BONNAFOUS Adjointe de Monsieur Yvon BRUN, sous-directeur Parcours et Carrières à la DRH

Excusée : Nadine ROYER

**Représentants de l'administration :**

Philippe CASTETS, Latifa FANZAR, Stéphanie FOUCHE, Blandine PELLICIER

**Représentants des agents pour la CGT :**

Présents : Fabien HAUD,

Excusés : Aurélien MANSARD, Thomas COUTROT, Matthieu LASSUS.

**Ordre du jour :**

**Proposé par l'administration :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la CCP du 19/06/18
- 2) Suivi de la procédure de licenciement d'une agente de la DIECCTE de Guyane pour inaptitude physique définitive.
- 3) Information sur la mobilité des agents contractuels (sous réserve de demandes reçues par SD2B)
- 4) Questions diverses :

**Ajouts demandés par la CGT :**

- 5) Situation des effectifs contractuels par genre, grade, niveau, ancienneté ...
- 6) Evolution des rémunérations des contractuels loi 84, évolution des positions à l'intérieur des niveaux du cadre de gestion (Cf. des derniers comptes rendus des précédentes CCP.
- 7) Déroulements de carrière pour les contractuels
- 8) Date de la rencontre avec la ministre suite à la dernière CCP et au vote unanime des élus.
- 9) Situations individuelles remontées par les syndicats
- 10) Elections professionnelles
- 11) CAP 2022

**Déclaration préalable :**

Compte tenu des enjeux importants qui traversent le quotidien des contractuels ainsi que de l'actualité brûlante, nous avons fait remarquer à la présidente, adjointe de monsieur Yvon BRUN sous-directeur parcours et carrières à la DRH que nous aurions apprécié pour la dernière CCP de cette mandature que celui-ci soit présent, étant déjà absent lors de la CCP précédente. Il est vrai que si l'on s'en était tenu à l'ordre du jour initial que nous a transmis l'administration, en un quart d'heure, l'affaire était pliée. La présidente nous a assuré que cette nouvelle absence ne signifiait en aucun cas un quelconque désintérêt de la part du président bien au contraire et que tous les points que nous souhaitions aborder avaient été

rajoutés au présent ordre du jour. Pour ne rien vous cacher, elle ne nous a pas convaincu !!! La suite des échanges renforcera ce sentiment...

Nous avons donc rappelé encore une fois que l'évolution des rémunérations des contractuels tous les 3 ans maximum et leur changement de niveau étaient les seuls indicateurs réalistes pour leur permettre un véritable déroulement de carrière et que faute de réponses satisfaisantes et programmées pour satisfaire nos légitimes revendications qui s'inscrivent pleinement dans le respect de la réglementation en vigueur, nous examinerons activement les conditions d'un recours contentieux collectif sur cette question.

Nous comptons bien aboutir, et cela par tous les moyens dans les mois qui suivront l'élection professionnelle du 6/12 prochain si nos 3318 collègues renouvellent massivement leur confiance aux élus CGT. Nous bénéficierons peut-être d'une écoute plus favorable à 3000 qu'à 600. Après ce rappel de nos priorités, nous engageons l'ordre du jour !!!

### **Ordre du jour proposé par l'administration :**

#### **1) Approbation du procès-verbal de la CCP du 19/06/18**

Le procès-verbal de la CCP du 19/06 est approuvé, nous le joignons à ce compte rendu.

#### **2) Suivi de la procédure de licenciement d'une agente de la DIECCTE de Guyane pour inaptitude physique définitive.**

L'administration nous a confirmé que la procédure de licenciement de notre collègue pour inaptitude physique était arrivée à son terme. No comment...

#### **3) Information sur la mobilité des agents contractuels (sous réserve de demandes reçues par SD2B)**

Une fois encore, aucune demande de mutation n'est soumise à la CCP faute de postes et du fait de la priorité accordée aux agents titulaires. La CGT a rappelé qu'au cours des 4 années de cette mandature, seules 10 mutations de contractuels ont été examinées par la CCP et 5 ont abouti favorablement. Elles concernaient uniquement des catégories A (dont deux postes FSE, un poste de médecin, un poste d'ingénieur de prévention et un poste de chargé de mission, les 5 autres (cat A), n'ont pas abouti du fait de l'attribution du poste à un titulaire. Une fois encore, nous déplorions vivement cet état de fait.

### **Points complémentaires demandés par la CGT :**

#### **4) Situation des effectifs contractuels par genre, grade, niveau, ancienneté concernant les agents bloqués ...**

Suite à plusieurs demandes, un tableau est remis en séance, que nous joignons à ce compte rendu. En bref, 140 agents sont bloqués au niveau sommital de la grille qui se répartissent de la manière suivante : 11 agents de niveau IV, 21 de niveau III, 80 de niveau II (le gros du bataillon), 18 de niveau I et 10 de niveau I bis, une paille quoi !!!

## **5) Evolution des rémunérations des contractuels loi 84, évolution des positions à l'intérieur des niveaux du cadre de gestion (Cf. des derniers comptes rendus des précédentes CCP.**

Rien de nouveau sous le soleil, plutôt sous les nuages. Comme nous l'indiquions dans le propos liminaire, suite au refus du CBCM concernant les propositions concrètes proposées par le président Yvon BRUN qui répondaient en partie aux revendications de la CGT, il faut reprendre les négociations dans le cadre de la nouvelle mandature après les élections du 6/12.

La présidente reconnaît que la situation est délicate mais que l'administration souhaite aboutir à de nouvelles modalités dans le cadre de gestion ou hors du cadre de gestion pour répondre à une attente légitime de nombreux contractuels. La présidente indique que les compétences du CBCM ont évolué depuis septembre dernier, actant un allègement de leur contrôle dans le domaine des ressources humaines, il y aura donc moins de validation qui remonteront au CBCM. Il garde ses compétences dans le domaine de la gestion globale à savoir ; crédits, hiérarchie des emplois, réorganisation, contrôle budgétaire.

Concernant l'évolution du cadre de gestion, un travail a été engagé avec l'ensemble des directions qui va porter sur l'analyse des besoins, selon la présidente, cela concernerait plus l'administration centrale que les services déconcentrés, allez savoir pourquoi ?

Les solutions semblent en bonne voie pour deux catégories les statisticiens et les médecins et/ou pharmaciens.

La CGT fait remarquer que quand l'administration doit faire face à un vrai problème de recrutement dans ces métiers, elle trouve des solutions alors que pour le « tout venant » on stagne depuis des lustres. En effet la présidente convient qu'il faut trouver pour ces catégories une grille de rémunération plus attractive sinon on n'arrivera pas à pourvoir les postes vacants CQFD !!!

Concernant la rénovation du cadre de gestion, les directions sont en attente de l'arbitrage de la ministre. On attend également un cadrage interministériel. Il existe deux points d'achoppement concernant d'une part le recrutement face à une faible attractivité des ministères sociaux et d'autre part des difficultés liées à la gestion en attendant des mêmes règles pour tous les ministères.

La présidente précise également que le gouvernement voudrait donner plus d'importance à la part variable du traitement qui viendrait « récompenser » l'atteinte des résultats programmés. La grande gagnante sera la rémunération au mérite, sortez vos mouchoirs !!!

## **6) Déroulements de carrière pour les contractuels, circulez, rien à voir !!!**

Comme indiqué dans les précédents points, statu quo rien ne bouge, on attend les arbitrages !!! Il va falloir prendre notre destin en mains si l'on ne veut pas, comme la CGT l'a fait remarquer à la présidente que l'on trouve des solutions quand les trois quart des agents seront partis en retraite.

## **7) Date de la rencontre avec la ministre suite à la dernière CCP et au vote unanime des élus.**

Aucune réponse sur le sujet, lui a-t-on fait remonter la motion de la CGT votée à l'unanimité ? On ne le saura jamais !!! On attend sans doute les élections de décembre en espérant peut-être de nouveaux représentants !!!

## **8) Situations individuelles remontées par les syndicats**

La CGT a demandé que la situation de deux collègues soit examinée.

La première est en maladie et les choses traînent. Nous avons obtenu l'engagement de la présidente qui nous a rassurés sur le fait que la procédure suivait son cours et que les services RH de proximité avaient rendu leur rapport dans les temps et que les choses devraient s'accélérer. La collègue devrait avoir les suites rapidement.

La deuxième concerne une contestation de positionnement par rapport à une rémunération moins favorable. La collègue ayant signée son contrat sous peine de ne pas être payé se trouve de ce fait devant une fin de non-recevoir. Il faut absolument que les collègues nous saisissent en laissant des délais pour pouvoir faire pression bien avant que les contrats soient signés, nous sommes conscients vu le nombre de cas qui nous remonte que c'est plus facile à dire qu'à faire. Nous avons demandé à l'administration de justifier à la collègue les critères qui ont prévalu à cet arbitrage défavorable par les services RH de proximité alors que les deux niveaux supérieurs de hiérarchie étaient favorables à la plus forte rémunération.

## **9) Elections professionnelles**

Les listes sont établies et les listes de candidats sont affichées. L'administration procède aux dernières vérifications. Pas de problème majeur.

## **10) CAP 2022**

Les orientations connues à ce jour, sachant que les arbitrages sont en cours évoquent des nouveaux contrats de missions pour les contractuels et pour les statutaires dont la durée maximale serait de 6 ans accompagnant une mission bien définie dans un cadre lié à la réalisation de cette mission, ouverts à l'ensemble des catégories.

Par ailleurs, les DIRECCTE et le pôle 3<sup>E</sup> sont impactés par le retrait du ministère de l'économie. Un comité national s'est mis en place avec la DGE (BOP 134 + BOP 305)...

### **Questions diverses :**

#### **Point Sauvadet, dernière session :**

L'administration remet un tableau que nous vous joignons en copie. Plus de postes disponibles que d'élu(e)s, on marche sur la tête. Mais les différents points que nous avons évoqués précédemment amènent plusieurs collègues à ne pas présenter le concours et raison de plus quand les gens sont expérimentés et qu'ils perdent beaucoup sur leur rémunération pour continuer à faire la même chose.

**Le 6 décembre prochain VOTEZ ET FAITES VOTEZ POUR LA CGT !!!**

#### **Vos élus CGT :**

**Elus titulaires : Fabien HAUD et Matthieu LASSUS**

**Elus suppléants : Aurélien MANSART et Thomas COUTROT**